

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Département du NORD  
Arrondissement d'AVESNES  
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 14 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 7 octobre 2021

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 17

- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

67\_2021

**Secrétaire de Séance :**

M. Fanny RICHARD

**Etaient présents (17) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Sandrine MERCIER, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Marie Noëlle LALLIER, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS.

**Ont donné pouvoir (5) :** Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Romain POLLART à Francis DUPIRE, Michaël DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Annick CORNELIS

**Absente (1) :** Gwenaëlle BEAUDON,

**OBJET :**

- Demande de subventions auprès du conseil régional pour les travaux de la ville-basse

La commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projets pour la redynamisation des centres-bourgs par le Conseil Régional. La commune peut proposer des actions dans divers secteurs tels l'urbanisme et le développement du commerce.

A ce titre, dans le cadre du volet « projets d'aménagement urbain », les aménagements qualitatifs des espaces urbains peuvent être financés à hauteur de 50 %, à condition de présenter un caractère stratégique pour le projet de redynamisation, ce qui est le cas de l'aire de stationnement de la ville-basse et de la réfection des trottoirs estimées à 426 685 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional au taux le plus élevé possible dans le cadre de la redynamisation des centres-bourgs et d'autoriser à signer les documents y afférents.

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits  
Le Maire**

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

François ERLEM

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional par le biais de redynamisation des centres-bourgs au taux le plus élevé possible et à signer les documents à intervenir.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

